



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

coopération et développement

Question écrite n° 67934

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la dette des pays pauvres. Les ministres des finances du G 8 sont parvenus à Londres à un accord sur l'annulation de la dette des pays les plus pauvres. Les pays les plus industrialisés ont décidé d'effacer les dettes de 18 pays parmi les plus pauvres de la planète pour un montant de 40 milliards de dollars. Neuf autres pays pourraient également bénéficier d'une annulation de dette dans les 12 à 18 prochains mois, pour un montant de 11 milliards de dollars. Par ailleurs un groupe de 11 pays devrait bénéficier d'une annulation de 100 % de leur dette, pour un montant de 4 milliards de dollars, une fois qu'ils auront atteint les critères nécessaires. Si la France, engagée de longue date en faveur du développement des pays pauvres, doit se féliciter de l'annulation de près de 55 milliards de dettes, il apparaît néanmoins nécessaire que l'Europe fournisse une réponse unanime à ce formidable défi au moment où il apparaît clairement que la lutte contre la pauvreté dans le monde est indissociable de la lutte contre le terrorisme. Le Président de la République et le Chancelier allemand ont d'ailleurs récemment proposé l'instauration d'une taxe sur les transports aériens pour financer l'aide au développement. Il lui demande donc quelles orientations le Gouvernement compte adopter pour convaincre ses partenaires européens de relancer le dossier crucial pour l'équilibre mondial de l'aide aux pays en voie de développement et de veiller à la bonne gouvernance et à la traçabilité des mouvements financiers ainsi que de veiller à ce que l'aide aille bien en direction des populations, en faveur de l'éducation, et l'aide alimentaire aux populations les plus vulnérables.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67934

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6166